



Avis d'appel à candidatures pour une occupation temporaire du domaine public portuaire

<u>Autorité concédante du Port de Plaisance</u>	<u>Gestionnaire</u>
La Commune de Leucate	Régie Municipale du Port 600 quai du pla de l'entrée 11370 Port Leucate

ARTICLE 1 : OBJET

Dans le cadre de la diversification des activités, et du développement du port souhaités par la commune, une autorisation d'occupation temporaire du domaine public portuaire a été prévue pour y établir une activité de refit de bateaux et à la préparation de bateaux.

Un terrain sur la zone technique portuaire situé au Nord de la capitainerie, le long de l'avenue Florence Arthaud, d'une surface comprise d'environ 2500 m² sera mis à disposition comme zone de chantier et pour l'implantation d'un bâtiment destiné aux ateliers, stockage de matériel et bureaux que le preneur s'engage à construire dans un délai de 6 mois après obtention du permis de construire et à terminer dans un délai de 9 mois après le début de la construction. Des anneaux pourront être également mis à disposition au tarif normal plaisanciers.

ARTICLE 2 : DUREE

La convention prendra effet à compter du 01/07/2019 et la durée sera au maximum de 30 ans et fonction de la hauteur de l'investissement immobilier proposé.

ARTICLE 3 : REDEVANCE

Cette convention d'occupation est consentie moyennant le versement d'une redevance minimum de **4,67 € HT** par mètre carré par an. (Tarif 2019)

Le règlement pourra s'effectuer en début d'année par chèque bancaire ou par prélèvement automatique mensuel ou trimestriel.

Ce tarif sera revu annuellement selon les mêmes règles d'augmentation que les tarifs plaisanciers.

En cas de non-paiement de la redevance, outre les frais de relance qui seront facturés à hauteur de 30 Euros, une pénalité de 1/3000 du montant dû sera appliquée par jour de retard.

ARTICLE 4 : PROCEDURE

Publicité :

Le présent avis est publié :

- Sur le site internet du port

Visite :

Une visite sur place est possible mais non obligatoire.

Contenu du dossier de candidature :

Les candidats intéressés devront présenter un dossier composé des pièces suivantes :

- Lettre de candidature ;
- Extrait K-bis de la société ou statuts si société en cours de création ;
- Descriptif détaillé du projet (concept, prestations proposées, périodes et horaires d'activité ...) ;
- Compte prévisionnel sur la durée ;
- Proposition financière éventuelle pour la redevance.

Selection :

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants :

- Expérience professionnelle dans le domaine (expérience et/ou diplômes...)
- Projet proposé : prestations, cohérence du projet...
- Volet financier : viabilité économique du projet, garantie financière du candidat, offre de redevance modifiée

Remise des offres :

Les candidats adresseront leur proposition par voie postale ou la déposeront en main propre à l'adresse suivante :

Capitainerie du port de Leucate
600 quai du pla de l'entrée
11370 Port Leucate

Les documents papier devront être remis en double exemplaire sous enveloppe fermée portant la mention « *Candidature pour occupation du domaine public portuaire. Ne pas ouvrir par le service courrier* »

Date limite de remise :

Jeudi 20 juin 2019

Résultat :

L'annonce du choix du candidat se fera au plus tard le 27 juin 2019 par courrier.

Contact :

Pour toute question éventuelle, les candidats peuvent s'adresser à Florian HAAS, Maître de Port Principal.